



## Liste des délibérations de l'organe délibérant

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGTCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, doit être affichée à la mairie dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

### Séance du 17/12/ 2024 à 19 h 00

- Délibération n° 53/2024 : **CCBD : convention de mutualisation du fond ter-  
ritoire éducatif rural des Balcons du Dauphiné** : pour à l'unanimité
- Délibération n° 54/2024 : **Espace Socio-Culturel Pays de la Pierre : avenant  
2025 à la convention pluri-annuelle d'objectifs** : pour à l'unanimité
- Délibération n° 55/2024 : **EPORA/CCBD/Commune Charette : convention  
de veille et de stratégie foncière**: pour à l'unanimité
- Délibération n° 56/2024 : **Echange terrains : Commune Charette AB 237  
/Jean Garçon AB 340**: pour à l'unanimité